

# LA MAITRISE DE L'ENERGIE



**EDF Pro vous accompagne  
pour vous aider à mieux choisir vos énergies  
et mieux maîtriser votre consommation**



**edf**

**pro**

# Donnez de l'énergie à vos projets !

Vous créez ou reprenez une entreprise ? EDF Pro donne de l'énergie à vos projets ! Pour trouver des solutions adaptées à votre activité, EDF Pro vous accompagne et vous conseille tout au long de votre projet.

## Avec EDF Pro c'est :

### + d'expertise

- des conseillers EDF Pro dédiés aux professionnels, qui vous accompagnent dès l'élaboration de vos projets,
- un espace réservé aux créateurs d'entreprise sur le site [www.edfpro.fr](http://www.edfpro.fr).

### + de sécurité

- un approvisionnement régulier en électricité et en gaz naturel garanti par un fournisseur à l'échelle européenne.

### + de rapidité

- un traitement prioritaire des demandes formulées sur l'espace créateur du site Internet, dans les 24h.

### + de simplicité

- une facture unique pour l'électricité et le gaz naturel, un seul et même interlocuteur pour les deux énergies (\*),
- des services qui simplifient votre gestion : récapitulatif annuel de vos factures, prélèvement à date choisie, facilité de paiement, mensualisation à la carte...

### + d'environnement

- La prise de conscience collective que l'énergie, en plus d'être un bien vital, est devenue un bien rare et cher, incite chacun à agir au quotidien pour préserver l'environnement. Proche des préoccupations des professionnels, EDF se mobilise depuis plusieurs années pour aider chacun à maîtriser ses consommations d'énergies dans le respect de l'environnement. EDF Pro s'engage chaque jour à vous guider au mieux dans vos choix énergétiques, à vous conseiller et à répondre à vos questions.

# Pas à pas questions d'énergies



## Etape 1 Quel type de contrat souscrire ?

Pour choisir au mieux vos contrats d'énergie, votre conseiller EDF Pro déterminera avec vous la puissance nécessaire à vos installations en fonction de vos besoins et de vos activités. Il pourra notamment vous proposer nos offres électricité et gaz naturel vous permettant de **bénéficier d'un interlocuteur unique et d'une facture unique**.

## Etape 2 Mon installation intérieure est-elle conforme aux normes de sécurité en vigueur ?

Une installation en parfait état de marche est indispensable quelle que soit votre activité. EDF Pro vous conseille sur les vérifications à prévoir pour votre sécurité et celle de vos clients. Vous pouvez faire effectuer des travaux dans votre local par un électricien. Mais si vous réalisez vous-même ces travaux vous serez informé par EDF Pro sur les étapes de l'obtention de «l'attestation de conformité».

Par ailleurs, en cas de panne d'électricité provenant de votre installation, EDF Pro a conçu avec Axa Assistance et Europ Assistance, le service **Assistance Dépannage 2h** <sup>(1)</sup> qui vous permet de bénéficier :

- d'une assistance téléphonique 24H/24 et 7 jours/7,
- de l'intervention rapide d'un électricien si le télé-diagnostic reste infructueux,
- des frais de prise en charge offerts <sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> le coût du service est de 6 € HT mensuel, tarif en vigueur au 01/08/07. Le service est garanti par AXA Assistance France Assurance et Europ Assistance France selon la commune du client.

<sup>(2)</sup> hors franchise de déplacement de 15 € TTC, jusqu'à 3 heures de main d'oeuvre ; jusqu'à 60 € HT de frais de remplacement de pièces et 3 mois de garantie sur la prestation réalisée par le dépanneur.

### Etape 3 Quel éclairage pour valoriser mon activité ?

L'éclairage peut représenter jusqu'à 60% de l'électricité consommée par certains commerces. C'est notamment le cas des commerces de prêt à porter, des professions libérales ou des salons de beauté. La **bonne conception de votre système d'éclairage** et l'utilisation de **lampes basse consommation**, peut vous aider à réaliser des économies sur votre consommation.



### Etape 4 Quel type de chauffe-eau puis-je installer ?

Vous aurez le choix entre un chauffe-eau électrique et/ou gaz naturel. L'une de ces solutions peut également être complétée par l'utilisation de l'énergie solaire, **le chauffe-eau solaire**, par exemple.

Par ailleurs, le chauffe-eau peut être indépendant ou associé au chauffage principal du local.



### Etape 5 Chauffage & climatisation, quelle solution ?

Comme pour l'éclairage, la qualité de l'accueil et le confort des clients dépendent de la température de votre local. Lors de l'installation, vous pouvez dissocier le chauffage et la climatisation ou, au contraire, utiliser un système unique qui vous apporte du confort en été comme en hiver.

Pour vous accompagner, EDF Pro et son réseau de Partenaires vous proposent **l'offre climatisation d'EDF Pro**, une solution de climatisation économe en énergie, qui vous garantit un maximum de tranquillité et vous permet de bénéficier :

- d'un diagnostic gratuit de votre local,
- de conseils pour maîtriser vos énergies,
- d'une garantie de 2 ans,
- d'un entretien régulier de votre installation,
- d'une possibilité de financement de votre projet.

## Étape 6 Comment contribuer à la protection de l'environnement ?

### • Avec le kWh Equilibre+ !



Avec l'option **kWh Equilibre+**, pour tout kWh acheté, EDF Pro s'engage à injecter sur le réseau électrique un kWh d'origine renouvelable (\*), issu d'un site de production certifié par Observ'ER.

Vous contribuez à hauteur de 0,5 centime d'€HT par kWh acheté au financement de projets en faveur du développement des énergies renouvelables dans les pays émergents. Ces projets sont validés par un organisme accrédité par l'ONU dans le cadre du protocole de Kyoto.

Pour vous garantir une totale transparence, EDF s'engage à vous informer chaque année par courrier :

- du suivi de l'utilisation des fonds collectés,
- et de l'avancée de ces projets.

De plus, vous pouvez valoriser votre démarche citoyenne en affichant les autocollants kWh Equilibre+ fournis par EDF.

\* L'origine renouvelable de l'électricité que vous achetez est garantie par les numéros de certificats verts RECS (Renewable Energy Certificate System) émis par Observ'ER (Représentant français de l'organisme de certification européen des énergies renouvelables RECS).

### • Avec des formations aux économies d'énergie



EDF soutient également le dispositif **FEE Bat** (Formation aux Économies d'Énergie des entreprises et artisans du Bâtiment), qui propose aux entreprises et artisans du Bâtiment des modules de formation à la rénovation énergétique des bâtiments pour les accompagner dans la mise en œuvre des économies d'énergie et la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>.

Pour en savoir plus sur ce dispositif : [www.clubc2e.org](http://www.clubc2e.org)

Vous trouverez les réponses à vos questions d'énergie sur le site [www.edfpro.fr](http://www.edfpro.fr)  
Nos **conseillers EDF Pro** sont également à votre écoute au **0810 333 776**  
(prix d'un appel local, sauf surcoût imposé par certains opérateurs de téléphonie).